

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-185

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation du bar-restaurant, du snack et de l'épicerie de la Plaine Tonique à Malafretaz

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-19 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 14^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre ROCHE, dans le domaine du Tourisme, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision relatif aux contrats et conventions ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 25 mai 2023 sous la forme d'une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux dispositions figurant dans la troisième partie du code de la commande publique pour la délégation de service public pour l'exploitation du bar-restaurant, du snack et de l'épicerie de la Plaine Tonique à Malafretaz ;

CONSIDERANT la nécessité de redéfinir le besoin exposé au dossier de consultation des entreprises en raison de l'incendie qui a détruit le restaurant concerné par la procédure ;

DECIDE

DE DECLARER SANS SUITE la consultation ayant trait à la délégation de service public pour l'exploitation du bar-restaurant, du snack et de l'épicerie de la Plaine Tonique à Malafretaz.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 10 octobre 2023.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,



Jean-Pierre ROCHE
Délégué au Tourisme